



**Service des infrastructures**

1875, avenue Bédard, Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7

Téléphone : 450 424-8000, poste 299

Courriel : [infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:infrastructures@ville.saint-lazare.qc.ca)

Le 26 janvier 2022

**Objet :           Projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées**  
**Votre lot numéro X XXX XXX, situé à cette adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**  
Notre 📁 : 0230-210 (35 985) / REG-1104 (Bassin numéro 2)

Madame, Monsieur,

Au cours des prochains mois, la Ville de Saint-Lazare doit procéder à la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, située sur la rue du Parc-Industriel. Les travaux envisagés visent à optimiser la capacité de traitement des eaux usées vers les étangs aérés de manière à répondre aux besoins des usagers actuels et sur un horizon de 30 ans.<sup>1</sup> Tous les propriétaires concernés participent au financement de ce projet. De plus, ces travaux auront un impact positif important sur la qualité de notre environnement et sur les services à la population desservie.

Conséquemment, la présente est un avis aux propriétaires d'un lot situé dans le bassin de taxation numéro 2 du projet, avec une densité potentielle de 18 logements par hectare. Plus encore, pour vous, les impacts financiers du projet sont les suivants :

| <b>Renseignements pour votre terrain</b>  |                      |
|---|----------------------|
| Nombre de mètres carrés du lot  | XXX.X m <sup>2</sup> |
| Nombre de mètres carrés théoriques sujet à la densification <sup>2</sup> du lot | XXX.X m <sup>2</sup> |
| Coût maximal pour votre propriété   | XXX.XX \$            |
| Coût annuel (30 ans à 3,0 %)  | X.XX \$ / an         |

<sup>1</sup> Dès 2022, le projet consiste à remplacer le système de prétraitement (dégrilleur), à ajouter un système de dérivation, à réaménager l'intérieur de la station et à ajouter des conduites pour augmenter la capacité vers les étangs aérés.

<sup>2</sup> Le nombre de mètres carrés théoriques sujet à la densification exclut, sans s'y limiter : les milieux humides, les servitudes de réseaux gaziers, les cours d'eau, les zones agricoles, etc. La densification est une augmentation du nombre d'habitations par kilomètre carré ou hectare d'un terrain.

Vous trouverez dans le document « Résumé du projet »<sup>3</sup> ci-joint les principaux renseignements qui concernent le projet.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service des infrastructures, au numéro dédié aux projets spéciaux au (450) 424-8000 poste 299. Un représentant du Service retournera votre appel dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir mes plus sincères salutations.

*La chef de division technique, Service des infrastructures*

Caroline Pelletier, ing. (131755)

A generic English translation of this letter is available on the city's website at <http://ville.saint-lazare.qc.ca/en/epuration>. In case of discrepancies, the French version prevails.

Z:\0200 - GC\0230 - LP\_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1100-1199\1104\_Emprunt\_MÀNSE (35985)\02 Infra\X\_L\_AVIS REG\2022-01-25\_Final2\L\_Avis citoyens\_REG1104\_Bassin 2\_2022-01-25.docx

---

<sup>3</sup> De plus, un feuillet explicatif offrant une description plus détaillée du projet est d'ailleurs joint à la présente. Ce dernier peut également être consulté sur le site de la ville à l'adresse <http://ville.saint-lazare.qc.ca/epuration>.

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Lot situé dans le bassin de taxation numéro 2 du projet, avec une densité potentielle de 18 logements par hectare

Vous êtes propriétaire d'un lot vacant qui possède une densité potentielle de 18 logements par hectare. Cette densité provient des projections au règlement de zonage, établies selon le « Plan métropolitain d'aménagement et de développement » de la Communauté métropolitaine de Montréal.

#### *Estimation des coûts*

| Renseignements généraux   |                            |
|---|----------------------------|
| Coût maximal du bassin de taxation numéro 2<br><i>Seules les dépenses réellement effectuées seront facturées.</i> | XXX XXX \$                 |
| Pourcentage du coût total du projet (989 000 \$)  | XX,X %                     |
| Coût maximal au mètre carré   | ± X,XX \$ / m <sup>2</sup> |

**Mode de paiement :** La taxe d'amélioration locale relative à ce règlement sera ajoutée à votre compte de taxes pour les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** prochaines années de l'emprunt.

#### *Échéancier envisagé d'approbation du règlement d'emprunt<sup>4</sup>*

| Étape du règlement d'emprunt                                   | Date prévue                     |
|--|---------------------------------|
| Avis de motion et dépôt du projet de règlement par la mairesse | 14 décembre 2021                |
| Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal       | 25 janvier 2022                 |
| Avis public annonçant la « procédure d'opposition »            | début février 2022              |
| « Procédure d'opposition »                                     | début février à mi-février 2022 |

Le règlement est également soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le projet de règlement et la procédure de mise en vigueur de celui-ci sont disponibles sur le site Internet <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglemets>

A generic English translation of this letter is available on the city's website at <http://ville.saint-lazare.qc.ca/en/epuration>. In case of discrepancies, the French version prevails.

<sup>4</sup> Sous réserve de toute modification apportée par le Service du greffe et du contentieux.